



Depuis 6 ans, aucun chiffre, ni d'aucune statistique n'ont été publiés concernant la pratique de l'interruption volontaire de grossesse (IVG) en Belgique.

La loi de 1990 prévoyait l'évaluation de l'application des dispositions légales en matière d'avortement par une commission nationale qui devait rendre un rapport tous les deux ans au Parlement. Depuis 2012, aucun rapport n'a vu le jour, faute de candidats à la commission. Seize membres sont aujourd'hui manquants, dont huit doivent être docteurs en médecine, quatre professeurs de droit ou avocats, et quatre issus de milieux chargés de l'accueil et de l'orientation des femmes en détresse.

Les données nécessaires au chiffrage existent pourtant, mais elles n'ont été ni traitées, ni évaluées. Ces renseignements sont importants car ils donnent des informations essentielles : sociodémographiques, psychosociales et médicales, qui permettent de mieux cerner les circonstances dans lesquelles les femmes recourent à un avortement.

Le cabinet du ministre de la Santé Maggie de Block a annoncé une publication « *dans les prochaines semaines* ».

Sources:

RTBF (27/04/2018), 7sur7 (27/04/2018)